clus'ter JURA+ Coopérer - Révéler - Valoriser

A Lons'ZI

FICHE SYNERGIE #3

CATALOGUE DE FORMATIONS MUTUALISÉES

Qualification

- Synergie de mutualisation
- Achat groupé

Dates clés

Détection : 2020
Mise en œuvre : depuis 2021

Principaux impacts

Intérêt environnemental ●●○○○

Réduction des coûts ●●●●○

Mobilisation d'acteurs économiques ●●●●○

Facilité de mise en œuvre ●●●○○

Reproductibilité ●●●●○

Contact

Marie SPICHER
marie.spicher@alonszi.fr

CHIFFRES CLÉS (depuis 2021)

9	7	12 k€	94 k€
Entreprises impliquées	Organismes de formation partenaires	Économisés	De CA réalisé

DESCRIPTION

Dans le cadre de leurs activités, les entreprises sont tenues de former leurs collaborateurs dans l'exercice de leur activité professionnelle pour assurer leur sécurité au travail, protéger leur santé et assurer leur adaptation à leur poste de travail. Certaines formations sont imposées par la réglementation et sont donc identiques pour un grand nombre d'entreprises.

Par ailleurs, la mise en place de sessions de formations n'est pas toujours aisée : choix des organismes de formation, coût, gestion des déplacements des salariés, veille réglementaire, ... en particulier pour les petites entreprises qui ne disposent pas d'une personne ressource pour en assurer le déploiement et le suivi réglementaire.

Afin d'optimiser les sessions de formation en nombre de stagiaires et ainsi diminuer les coûts, ALons'ZI propose à ses adhérents des sessions de formations mutualisées.

Soutenu par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
ECLA Lons Agglo

MISE EN ŒUVRE DE LA SYNERGIE

Tous les deux ans, depuis 2021, l'association ALons'ZI mène une enquête auprès de ses adhérents pour connaître leurs besoins en formations. Les résultats de l'enquête permettent d'identifier les besoins partagés et ainsi sélectionner les formations intéressantes à mutualiser.

ALons'ZI lance ensuite une consultation auprès d'organismes de formations locaux et certifiés Qualiopi sur les typologies de formations retenues afin de sélectionner ses futurs partenaires et mettre en place un calendrier de sessions mutualisées.

Un catalogue des formations mutualisées est ensuite transmis aux adhérents qui peuvent contacter directement les organismes de formations et inscrire leurs collaborateurs.

Les thématiques retenues en 2023/2024 :

- CACES & Permis
- Habilitations électriques
- Santé et sécurité au travail
- Sécurité incendie
- CSE
- Prévention des violences sexuelles et sexistes au travail
- Bureautique et informatique
- Management,
- Développement personnel
- Risques numériques

Scannez-moi pour accéder au catalogue

BÉNÉFICES POUR VOTRE ENTREPRISE

ÉCONOMIQUES

- Tarifs négociés
- Accès à des sessions intra (plus avantageuses) pour l'ensemble des entreprises
- Simplification de l'accès aux formations (gain de temps)

ENVIRONNEMENTAUX

- Optimisation des ressources humaines (un formateur dédié pour une session optimisée en nombre de stagiaires)
- Optimisation des déplacements (déplacements des salariés réduits par des formations dispensées localement dans l'entreprise ou dans une entreprise proche)

SOCIAUX

- Renforcement des liens entre les entreprises
- Renforcement des liens entre les salariés
- Apport d'affaires auprès d'organismes de formations locaux